Notice d’information au patient ou à son représentant légal

**«** *Biobanque de biopsies hépatiques*

*pour des études dans le domaine des hépatopathies***»**

Madame, Monsieur,

Le service qui vous accueille souhaite créer une biobanque de biopsies du foie (biopsies hépatiques) pour des études dans le domaine des maladies du foie aigues et chroniques.

Si vous acceptez le consentement général (brochure ci-jointe), votre signature est également valable pour la participation à ces éventuelles études.

L’objectif de cette démarche est de pouvoir mieux comprendre les mécanismes de développement de différentes maladies du foie. Nous souhaitons étudier les processus d’inflammation et de réparation au niveau du foie afin de mieux comprendre les chemins amenant ou non à une cirrhose notamment. Pour se faire, nous avons besoin de disposer d’un nombre important de prélèvements tissulaire du foie. La récolte et l’analyse sous forme codée de données médicales et la constitution d’une biobanque codée de biopsies hépatiques permettra de créer une plateforme pour des protocoles d’études futures.

A terme, ces études pourraient permettre d’identifier des facteurs sur lesquels la mise en place d’un traitement spécifique ou une surveillance s’applique.

La création de cette biobanque nécessite des prélèvements qui seront effectués conjointement à des prélèvements prévus dans votre prise en charge médicale, afin de réduire les désagréments.

Avec votre accord, lors de votre biopsie, si la taille de la biopsie nous permet de récolter un surplus, nous utiliserons ce surplus à des fins de recherche. Un prélèvement sanguin de 7.5 ml serait également conservé.

Aucun frais supplémentaire ne résulte de votre accord à participer à cette étude

Vous êtes libre de refuser en tout temps cette étude. Une telle décision serait sans conséquence sur les soins qui vous seront prodigués.

Si vous souhaitez obtenir des informations complémentaires, vous pouvez vous adresser à l’un des investigateurs mentionnés ci-dessous ou à la Biobanque Institutionnelle de Lausanne.

*Prof Darius Moradpour téléphone : 021.314.47.14*

*Dr Pierre Deltenre téléphone : 021.314. 47.16*

*Dre Astrid Marot téléphone : 021.314.47.17*

Biobanque Institutionnelle de Lausanne

+41 21 314 46 91

Biobanque@chuv.ch